



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Etude de Sécurité et d'aménagement du Boulevard de l'Atlantique -  
Convention Ville de NIORT - CETE du Sud-Ouest**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme  
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme  
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme  
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric  
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise  
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96124

**Etude de Sécurité et d'aménagement du Boulevard de l'Atlantique - Convention Ville de NIORT - CETE  
du Sud-Ouest**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement du Sud-Ouest (CETE) a réalisé pour le compte de la Ville de NIORT, une étude de sécurité et d'aménagement du Boulevard de l'Atlantique.

Afin de rémunérer ses prestations, il convient de passer une convention entre la Ville de NIORT et le CETE du Sud-Ouest.

Les crédits étaient inscrits au chapitre 901-10, article 1301 du budget primitif de 1990.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de NIORT et le CETE du Sud-Ouest,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- renoncer à la déchéance de la prescription quadriennale qui frappe la facture n° 90-60-0055 du 12 Novembre 1990, d'un montant de 157 738,00 Francs, correspondant à l'étude réalisée par le CETE du Sud-Ouest,
- payer la somme correspondante et d'imputer la dépense au Chapitre 926.641. Article 65751, les crédits correspondants seront ouverts au budget 1996.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)